

Processus de sélection de l'équipe nationale féminine de Basketball en fauteuil roulant Canada (BFRC)

Jeux parapanaméricains de la jeunesse 2025 3X3 féminin

1. Introduction

Le présent document a pour objectif de décrire le processus de sélection par Basketball en fauteuil roulant Canada (BFRC) de quatre (4) athlètes et deux (2) remplaçants qui représenteront le Canada aux Jeux parapanaméricains de la jeunesse 2025, à Santiago, au Chili.

La sélection de l'équipe nationale féminine pour les Jeux parapanaméricains de la jeunesse 2025 tiendra compte à la fois de la constitution d'une équipe capable de monter sur le podium lors de l'événement et de l'opportunité offerte aux athlètes émergentes de Basketball en fauteuil roulant Canada.

2. Calendrier

Les athlètes et les remplaçants sélectionnés pour faire partie de l'équipe nationale des Jeux parapanaméricains de la jeunesse 2025 seront communiqués aux athlètes du bassin de l'équipe nationale au plus tard le 15 septembre 2025. Les athlètes de l'équipe nationale seront officiellement annoncés au public à l'issue de la période d'appel (7 jours).

3. Processus décisionnel

La recommandation finale pour la sélection à l'équipe nationale est faite par le comité de sélection de la BRFC, qui est composé :

- du directeur de la haute performance,
- de l'entraîneur-chef du programme et
- du responsable du développement des joueurs de la prochaine génération.

Août/septembre 2025

- La liste des athlètes susceptibles de représenter le Canada aux Jeux parapanaméricains de la jeunesse 2025 à Santiago, au Chili, est établie et communiquée au comité de sélection de la BRFC avant le 15 août 2025.
- Le comité de sélection de la WBC contacte les athlètes et les remplaçants désignés avant le 5 septembre 2025.
- La composition de l'équipe nationale pour les Jeux parapanaméricains de la jeunesse 2025 sera communiquée aux athlètes du bassin de l'équipe nationale au plus tard le 15 septembre 2025.

4. Événements d'évaluation

En cours – septembre 2024 à août 2025

Clubs nationaux, professionnels, universitaires, camps d'équipes provinciales, équipe nationale, matchs et compétitions.

Février 2024

Coupe d'Osaka – 13-15 février 2025

Mars 2025

Championnat junior de l'Ouest – 28-30 mars 2025

Avril 2025

Championnat junior de l'Est – 4-5 avril 2025

Finales de la CWBL – 10-13 avril 2025

Juillet 2025

Camp national Next Gen de Basketball en fauteuil roulant Canada – 22-27 juillet 2025

Août 2025

Coupe d'Amérique de l'IWBF – 7-14 août 2025

5. Admissibilité

Les athlètes doivent être citoyens canadiens ou autrement admissibles à concourir pour le Canada conformément aux règlements de l'IWBF et être membres en règle de Basketball en fauteuil roulant Canada.

Les athlètes doivent avoir un handicap admissible pour le sport du basket-ball en fauteuil roulant et répondre aux critères minimaux de handicap de l'IWBF, énumérés dans la liste officielle de classification des joueurs de l'IWBF, et être jugés admissibles par les règles de classification de l'IWBF pour être pris en considération pour la sélection à l'équipe nationale.

Le comité de sélection de BRFC a le pouvoir final de décider si un athlète doit être inclus dans la sélection finale.

6. Critères de sélection

Les principaux critères de sélection des athlètes pour les camps et les équipes nationales sont définis par le responsable du développement des joueurs de la prochaine génération et sont décrits ci-dessous.

- Utiliser le profil de médaille d'or de la BRFC pour évaluer la position de l'athlète dans le tableau des profondeurs,
- État médical/physique au moment de la sélection et disponibilité prévue,
- Les facteurs liés à la cohésion et à la dynamique de l'équipe, y compris l'acceptation et l'exécution des rôles attribués.
- Sur la base de la classification confirmée, l'athlète peut contribuer au sein des formations proposées.
- Les combinaisons spéciales de formations et
- Les remplacements des joueurs dans les formations principales sont respectés.

Critères supplémentaires à prendre en considération :

- Engagement envers les valeurs de haute performance de l'équipe nationale de BRFC,
- Capacité de l'athlète à se rendre de manière autonome aux camps/compétitions de l'équipe nationale.
- Engagement envers le programme et l'entraînement, démontré par la participation aux entraînements, aux camps et aux compétitions tout au long de l'année
- Engagement à communiquer régulièrement et rapidement avec le BRFC et le personnel du programme, comme demandé.
- Rapports réguliers et soumission des rapports d'entraînement, comme requis dans le système de suivi des athlètes.
- Capacité à s'adapter au style de jeu global de l'équipe (vitesse, pressing sur tout le terrain, back-picking, défense à tempo élevé, contre-attaques rapides).
- Évaluation au cours de l'année lors d'événements compétitifs de haut niveau.

NB : Le fait d'être sélectionné pour une carte ne garantit pas qu'un athlète sera choisi pour faire partie de l'équipe nationale qui représentera le Canada lors d'une compétition majeure (Jeux paralympiques, Championnats du monde, tournoi de qualification).

À l'aide de ces critères, le comité de sélection de la BRFC choisira une équipe qui représentera le Canada, qui offrira un environnement cohésif, qui donnera une chance aux athlètes émergents et qui permettra au Canada de se battre pour une place sur le podium.

7. Normes du programme des athlètes du BRFC

Critères post-sélection des athlètes de l'équipe nationale

Les athlètes sélectionnés pour l'équipe nationale peuvent être retirés de la liste pour tous les événements de 2025, jusqu'aux dates limites finales de l'IWBF, dans les cas suivants :

- Non-respect des engagements en matière d'entraînement ou de compétition, tel que déterminé par le comité de sélection du BRFC.
- Blessure ou maladie les empêchant de s'entraîner correctement avant la compétition et/ou de concourir à un niveau suffisamment élevé (tel que déterminé par le personnel médical du programme en consultation avec le comité de sélection du BRFC) ;
- Violation de l'accord des athlètes de la BRFC.
- Manquement grave à la discipline, conformément au code de conduite de la BRFC.
- Enquête pour motif valable ; et
- Violations des règles antidopage.

8. Appels

Un athlète qui souhaite faire appel de la décision du comité de sélection de la BRFC concernant sa place au sein de l'équipe nationale qui représentera le Canada a le droit de le faire, en suivant la politique d'appel de la BRFC (disponible sur www.wheelchairbasketball.ca ou auprès du bureau national). Il dispose d'un délai de 7 jours à compter de la date de sélection pour déposer un appel.

<https://www.wheelchairbasketball.ca/wp-content/uploads/2023/03/WBC-Safe-Sport-Policy-Manual-FINAL-1.pdf>